Solidaires Finances Publiques 94
SYNDICAT NATIONAL

1er syndicat de la DGFiP
& le seul à représenter tous les corps et grades de la DDFiP du Val-de-Marne

La force de tous les agents de la DGFiP

L'IDÉE FIP n° 2019 - 1

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinions

EDITO

Bonjour à toutes et à tous,

Nous vous souhaitons une excellente année 2019. Nous espérons qu'elle vous apportera, ainsi qu'à vos proches, tout ce qu'il y a de meilleur (en commençant par la santé).

Cette nouvelle année commence avec une actualité et une activité professionnelle déjà bien chargée.

En ce qui nous concerne, nous interpellerons dès demain le Président de la République en visite à Créteil, afin de lui relayer notre ras-le-bol face au mépris du Gouvernement.
En effet, non content d'avoir supprimé la revalorisation 2018, au nouveau gel des salaires il ajoute désormais l'absence de réponse à nos courriers, dont notre demande de versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année à tous les fonctionnaires, à titre d'exemplarité !
Ce n'est pas la prime de 200 € que notre Ministre vient d'annoncer, pour une partie seulement des collègues participant à l'accueil pour le Prélèvement A la Source (PAS), qui va apaiser les choses !

Nous vous donnons également rendez-vous le 15 janvier pour manifester votre colère, notre Direction ayant annoncé 44 nouvelles suppressions d'emplois (détaillées ci-après).

Alors, un seul mot d'ordre pour cette année : on lâche rien, on reprend tout !

SOMMAIRE

P.1 Edito / Citation du mois / Humour / Agenda

P.2 Suppressions d'emplois
(ou les vrais vœux de la Direction)

P.3 Mutations

P.4 Arbre de noël 2019 /
Congés 2018 : reports et CET

« Ce n'est pas la fin. Ce n'est même pas le commencement de la fin. Mais, c'est peut-être la fin du commencement » (pour ce gouvernement). Winston Churchill

AGENDA de janvier

09 : Accueil du Président de la République
15 : CTL (Comité Technique Local)
18 : Union Départementale
21 : Réunion de bureau
: Groupe de travail CHSCT

Les VRAIS VŒUX de la Direction :

44 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !
(- 31 C, – 5 B, – 3 A, – 5 A +)

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS (SIP) (- 9)				
	IDIV HC	A	B	C
Champigny-sur-Marne				– 1
Charenton-le-Pont / Maisons-Alfort *	– 1	– 1	– 2	
Choisy-le-Roi				– 1
Créteil				– 1
Nogent				– 1
Villejuif			+ 1	– 2

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES (SIE) (- 5)				
	IDIV HC	A	B	C
Champigny				– 1
Charenton-le-Pont / Maisons-Alfort *	– 1	– 1		
Nogent		– 1		
Villejuif				– 1

TRÉSORERIES ET PAIERIE DEPARTEMENTALE (- 17)				
	IDIV CN	A	B	C
OPH *	– 1		– 1	– 2
CHIC Créteil				– 1
Cachan				– 1
Créteil Municipale				– 1
Ivry Municipale				– 1
Nogent				– 1
Nord Val-de-Marne				– 1
Orly				– 1
Saint Maur				– 1
Villeneuve-Saint-Georges				– 1
Villiers-sur-Marne				– 1
Vitry Municipale				– 1
Paierie Départementale				– 2

* la Direction nous affirmait que les fusions de services n'étaient pas faites pour supprimer des emplois.
Force est de constater que les services nouvellement créés au 01/09/18 perdent – 4 mois plus tard ! – 4 emplois au SIP de Charenton fusionné avec Maisons-Alfort, 2 emplois au SIE et… 4 emplois à la Trésorerie OPH… alors que ce service fonctionne actuellement grâce au renfort de 3 équipiers ?!?

Pôles Contrôle Expertise (- 4)				
	IDIV	A	B	C
PCE Créteil			- 1	
PCE Vincennes			- 1	
PCE Vitry			- 1	
PCE Champigny			- 1	

Autres Services (+ 2)				
	IDIV CN	A	B	C
Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine 4l	+ 1			
CDIF		+ 1	+ 1	- 1

DIRECTION (- 11)					
	A ++	A +	A	B	C
Direction	- 1 AGFiP	- 1 IDiv CN		- 1 + 4	- 9
Audit		- 1 IP			
Huissier			- 1		
Centre d'encaissement				- 4	
Services techniques (1 Créteil 1 Villejuif)					- 2
EDR (Equipe de Renfort)				+ 1	- 1
SFACT (Service Facturier)					+ 3
SLR (Service Liaison Rémunération)					+ 2

AGFiP : Administrateur Général des Finances Publiques ; IP : Inspecteur Principal ; IDiv HC : Inspecteur Divisionnaire Hors Classe ; IDiv CN : Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale

Pour plus de renseignements, vous trouverez les documents préparatoires au Comité technique local, en accès adhérent sur notre page locale https://sections.solidairesfinancespubliques.info/940/

RAPPEL

MUTATIONS

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER POUR TOUTE QUESTION

Si vous avez déposé une **demande de mutation** pour le mouvement du 1er septembre 2019, n'**oubliez pas de nous adresser une copie** (datée et signée), accompagnée des copies de toutes les pièces justificatives ET de votre numéro de téléphone portable (afin que les collègues CAPistes nationaux puissent vous appeler dès la fin de la CAPN).

Vous pouvez nous adresser le tout par mail ou en version papier par la navette (nous nous chargerons ensuite du transfert à nos CAPistes).

Info CDAS (Comité Départemental de l'Action Sociale)

Lors du groupe de travail de décembre, le Cirque Arlette Gruss a été retenu pour l'arbre de noël 2019 (qui aura lieu le mercredi 4 décembre à 14h30).

REPORT DES CONGES 2018 :

Les congés 2018 peuvent être reportés sur 2019 dans la limite de 5 jours, à utiliser jusqu'à la fin des vacances d'avril incluses.
Vous pouvez dès à présent les saisir dans Sirhius sous l'intitulé « report de congés annuels ».

CET (Compte Épargne Temps) :

1/ **Si vous souhaitez ouvrir ou alimenter votre CET** :

Vous pourrez le faire dès le mardi 8 janvier 2019 (CA/ARTT/HP) et, au plus tard, jusqu'au jeudi 31 janvier 2019.

Pour ce faire, vous devrez aller dans Sirhius, onglet mon compte épargne temps, sélectionner « ouverture » ou «alimentation », inscrire le nombre de jours.

Les jours épargnés sur le CET peuvent dès validation être consommés par l'agent.

2/ **Lorsque le nombre de jours sur le CET est supérieur à 15 (hors solde du régime transitoire), vous devez OBLIGATOIREMENT formuler une option.**

Si vous venez de créer ou d'alimenter votre CET, il n'y a plus besoin d'attendre le délai d'un jour pour exercer cette option.

Rappel : le choix de l'option au-delà de 15 jours doit se faire impérativement, y compris si aucune alimentation n'est intervenue cette année.
Car, **si vous n'avez pas formulé d'option avant le 31 janvier (inclus), les jours inscrits sur le CET excédent 15 jours seront automatiquement pris en compte au titre du RAFP*.**

Vous pouvez alors opter pour :

- le maintien des jours inscrits sur le CET dans la limite d'un nombre maximum de 10 jours par an et d'un plafond total de 60 jours (saisir le chiffre 0 dans le tableau d'option) ;

- l'indemnisation de ces jours inscrits sur le CET (une **revalorisation de 10 €** des tarifs d'indemnisation des jours épargnés a été effectuée pour chaque catégorie (A, B ou C) ;

- une prise en compte de ces jours inscrits sur le CET au sein du *Régime Additionnel de Retraite de la Fonction Publique (RAFP : attention, la somme est dérisoire).

POUR NOUS CONTACTER : David FERREIRA, Stéphane BAILLIN
& tous vos correspondants

Courriel : solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr
Tél. : 01.43.99.37.95 / 01.43.99.65.48 / 01.41.94.34.64
https://sections.solidairesfinancespubliques.info/940/